



ENREGISTREMENT À TITRE D'INSTRUCTEUR EN MAQUILLAGE

Nom: _____

Adresse: _____

_____ Code Postale: _____

Compté: _____ Numéro de Téléphone: _____

N° du Permis: _____ Année Obtenue: _____

Le Comité des examens et de l'accréditation doit pré-approuver le candidat avant qu'il débute la formation d'apprentissage dans une école accrédité. Les exigences #1 et #2 doivent être soumis afin d'être pré-approuvé.

EXIGENCES

Avant l'émission de votre permis d'instructeur en maquillage, l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick doit recevoir les documents suivants :

1. Un résumé indiquant trois ans d'emploi continu comme maquilleur accrédité dans un salon de cosmétologie.
2. Une connaissance adéquate des techniques actuelles de maquillage acquise en suivant des cours de perfectionnement, par l'exercice de la profession ou d'autres moyens, à la satisfaction du Comité des examens et de l'accréditation
3. Soumettre un plan de cours de formation indiquant la méthode d'enseignement à la satisfaction du Comité des examens et de l'accréditation
4. Diplôme ou relevé de note indiquant de la douzième année ou un diplôme d'études générales équivalent (GED)
5. Les frais réglementaires de 56\$; Les frais sont remboursables jusqu'à 30 jours après l'enregistrement
6. Preuve 30 jours (et pas moins de 160 heures) de formation dans une école accrédité, à la discrétion du Comité des examens et de l'accréditation



Loi 19 (1)(b) : *en démontrant au Comité, en réussissant les examens tenus conformément à la présente loi, qu'elle possède la connaissance et les aptitudes requises pour bien remplir toutes les tâches relatives à la pratique de la cosmétologie et observer les règles d'hygiène et de propreté qui s'imposent relativement à la pratique de la cosmétologie; et*

L'instructeur doit atteindre avec succès l'examen pratique avec une note d'évaluation **d'au moins 85%** pour chaque élément. Si vous obtenez moins de 85% pour un élément, votre dossier sera révisé par le comité des examens et de l'accréditation.

Sur réception des documents exigés, votre dossier sera envoyé au comité des examens et de l'accréditation qui vous aviserons de leur décision.

Signature

Date